MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX 18-5-59 021846

7ème année N° 14

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

1ère édition N° 6
2ème édition N° 5

11 mai 1959.

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DU POIRIER : Les premiers papillons provenant de nos élevages ont été observés alors que la température crépusculaire minimum se produisait. C'est pourquoi nous recommandons l'exécution d'un traitement qui doit être effectué entre le 18 et le 25 mai.

Utiliser :

- Arseniate de plomb : 80 gr d'arsenic par hl d'eau
- D.D.T. (produit à 50 % de M. A.) : 125 gr de M. A. par hl
- D.D.T. émulsion : 100 gr de M. A. par hl d'eau
- Parathion méthylé : 30 gr de M. A. par hl d'eau
- Parathion éthylé : 25 gr de M. A. par hl d'eau
- Oléoparathion : 20 gr de M. A. par hl d'eau.

On peut également utiliser : E.P.N., Malathion, Lindane émulsion, D.D.D., Méthoxychlor, Méthylnaphtylcarbamate de sodium, Gusathion.

Nous rappelons que le premier traitement contre le Carpocapse réalisé à l'arseniate de plomb présente de multiples avantages, mais l'usage des arsenicaux est prohibé dans les prés-vergers et dans les cultures associées de légumes.

TAVELURE DU POIRIER ET DU POMMIER : Les pluies récentes ayant lavé les organes verts très réceptifs à la maladie, nous recommandons la pulvérisation d'une bouillie mixte (insecticide + anticryptogamique) à l'occasion du premier traitement contre le Carpocapse.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER : Cette maladie continue de se développer sur les arbres qui n'ont pas reçu un traitement ad hoc. Nous recommandons à nouveau la pulvérisation de soufres micronisés, de soufres dispersés, de diphényl crotonate.

ANARSIA : Les pousses d'abricotiers et de pêchers sont dans certains vergers minées par cette chenille. Un traitement au Parathion aura une efficacité certaine s'il est minutieusement exécuté.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : La maladie nous a été signalée dans des cultures de primeurs irriguées.

Utiliser : une bouillie cuprique ou le Zinèbe, le Phaltane, le Cuprèbe, l'association Zinèbe cuivre, l'association Zirame cuivre.

DORYPHORE : A l'occasion de la lutte contre le Mildiou, combattre également le Doryphore avec : Arseniate de chaux, Arseniate d'alumine, Roténone, D.D.T., Chlordane, Lindane, Dieldrine, Camphène chloré, Heptachlore.

MOUCHE DE L'OIGNON : Sur oignons et poireaux, faire et renouveler (1 semaine) une pulvérisation insecticide avec : D.D.T., Parathion, Méthyl trichlorohydroxy éthylphosphonate.

AVIS IMPORTANT : Toute demande de renseignement doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de 2 timbres à 25 Fr.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc - Roussillon - 16, rue de la République à MONTPELLIER.
Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier

Montpellier, le 12 mai 1959.

NOTE n° 3

COCHYLIS. - Le vol des papillons d'eudémis a été faible partout, mais il n'en est pas de même du nombre des captures de papillons de cochylis relevées vers la fin du mois d'avril et surtout au début du mois de mai dans la région de Pont-Saint-Esprit (Gard).

Une pulvérisation arsénicale est à effectuer immédiatement ; dans le cas de l'application d'une spécialité à base d'ester phosphorique, la date de l'opération doit alors être retardée de quelques jours.

ARAIGNEES ROUGES. - Les attaques importantes d'acariens peuvent être actuellement combattues par un traitement liquide à base de déméton méthylé (Métasystémox).

MILDIOU. - Les repiquages attendus pour le milieu de la semaine dernière se montrent un peu partout en des points plus ou moins localisés du vignoble à proximité immédiate des tachés anciennes non détectées. Il en est ainsi dans le Gard, l'Hérault et même dans l'Aude. Par ailleurs, les taches primaires consécutives aux fortes précipitations de la journée du 29 avril vont s'ajouter aux précédentes.

Dans ces conditions, la rapidité de la croissance qui est liée à l'élévation de la température, rend maintenant plus dangereuse toute nouvelle pluie importante susceptible de se produire dans les jours à venir.

Il y a donc lieu - alors qu'il en est encore temps - d'activer la destruction des rejets du greffon et la neutralisation des foyers découverts, tout en poursuivant l'exécution des traitements en vue de la protection directe de grappes qui s'allongent très vite.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :
G. BERNON